

Foire aux questions Bioéthanol

Questions	Réponses
A quoi sert le boîtier ?	Afin de permettre à un véhicule de fonctionner au bioéthanol, un boîtier de conversion est indispensable. Il sert à modifier le ratio air/carburant = calculateur de gestion d'injection.
Combien de fabricants sont homologués en France ?	Quatre le sont : - Biomotors - Flex Fuel - ARMEngineering - Borel The Green Way
Dans le cadre de la reconversion du carburant de ma voiture en bio éthanol, je voudrais savoir si le fait d'utiliser des substances venant d'une agriculture non bio va répandre des pesticides ou insecticides dans l'air en roulant.	Les entrants utilisés lors de la culture de la betterave ne se transmettent pas dans le carburant au moment de rouler. Ce carburant éthanol a des vertus environnementales intéressantes lors de sa combustion : 90 % de moins de rejets de particules fines, 83 % de moins d'oxyde d'azote, 65 % de CO2 de moins par rapport à l'essence. Par contre, si l'éthanol n'a pas été produits à partir de betteraves bio, des pesticides et insecticides ont pu être utilisés pour sa culture et des particules polluantes ont pu être rejetées dans l'air au moment des traitement des plants de betteraves.
Des kits existent pour les véhicules hybrides ou roulant au GPL, Pourquoi aidez-vous seulement les propriétaires de véhicule à essence ?	Les véhicules hybrides : essence/électricité sont éligibles.
Dois-je faire installer le kit en Région ?	L'utilisateur peut choisir l'installateur de son choix dès lors que ce dernier est habilité.
Dois-je faire modifier ma carte grise ?	Oui, c'est une obligation car la rubrique "Type de carburant" du certificat d'immatriculation doit être modifiée. Mais ce n'est pas une modification exigée par la Région (l'ancienne carte grise nous est suffisante pour vérifier le type de véhicule, son âge, le propriétaire, la puissance fiscale du véhicule). A noter : Le fabricant vous remettra un certificat de conformité et le procès-verbal d'agrément du dispositif installé. Ces deux documents seront nécessaires pour mettre à jour votre certificat d'immatriculation. Renseignez-vous sur https://immatriculation.ants.gouv.fr ou auprès d'un professionnel de l'automobile.
Doit-on faire reprogrammer la gestion moteur du véhicule ? Si oui, qui le prend en charge ?	Non car la reprogrammation de la gestion moteur d'un véhicule est une transformation notable. Dès lors, le propriétaire d'un véhicule immatriculé et circulant sur route ouverte ayant reprogrammé devra obligatoirement demander une réception à titre isolée (RTI) via la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de la région dans laquelle il réside.
D'où vient le bioéthanol ?	C'est un Biocarburant produit en région, à partir de céréales ou de betteraves à sucre soit issu de matière première végétale et non du pétrole (Transformation du sucre contenu dans les végétaux en alcool (distillation, déshydratation).
Est-ce que l'éthanol va abîmer mon véhicule ?	Le carburant Bioéthanol est un carburant sec alors que l'essence est grasse d'où un effet décapant qui risquerait de boucher les injecteurs. Conséquence : Débris du décapage des canalisations, fond de réservoir et usures des durites. <u>A moyen terme</u> : changement du filtre à carburant pour un coût de 10 € / 20 € aux premiers pleins et au bout de 5 000 kms; <u>A long terme</u> : Risques d'avarie de type usure prématurée des durites, des joints de culasse.
Et si je ne trouve pas d'Ethanol ?	Le réservoir peut recevoir le Superéthanol-E85 et n'importe quelle essence (SP95, SP98 ou SP95-E10), dans n'importe quelle proportion (de 0 à 100% de biocarburant).
Et si le loueur accepte la conversion ?	Il n'est pas éligible n'étant pas lui-même un particulier.
Il n'y a pas beaucoup de station essence à l'éthanol. Pourrais-je quand même rouler à l'essence lorsque j'aurai fait installer le boîtier ?	Sur Internet, on peut trouver la liste des stations sur le site Bioethanolcarburant.com ou sur le site Ethanol-E85.fr . Sur Smartphone, la plus couramment utilisée est Mes stations E85 , participative et disponible gratuitement sur Android et IOS. Il est possible de rouler à l'essence même si mon véhicule est équipé du boîtier.

J'ai passé mon véhicule après le 1 janvier chez un installateur agréé pour un passage à l'éthanol Flexfuel. Cet installateur se trouve en Belgique et quand je fais ma demande sur votre site, il est impossible de terminer mon dossier car il est impossible de rentrer une adresse belge pour l'installateur. Comment puis-je faire ?	Il faut que le garagiste-installateur soit habilité par un des fabricants. Si le bénéficiaire peut fournir la preuve pour le garagiste en Belgique, la demande est possible. Mais il semble que l'habilitation ne concerne que des garages en France. Donc à priori, pas de soutien si le garage installateur est en Belgique
Je dispose de deux véhicules essence susceptibles de pouvoir être équipés du système de conversion au bioéthanol. L'aide pourrait-elle être versée pour les deux véhicules si les deux cartes grises sont à mon nom et même si l'un des véhicules est utilisé principalement par mon épouse (assurance à son nom) et l'autre utilisé par moi-même (assurance à mon nom).	La délibération ne limite pas le nombre de véhicules aidés par foyers, ni d'ailleurs par personne. Il est possible d'apporter une aide à chacun des 2 véhicules.
Je peux acheter un boîtier sur internet ?	Non, le fabricant doit être homologué et répondre à l'arrêté du 11 novembre 2017.
Je peux faire installer le boîtier chez n'importe quel garagiste ?	L'installation d'un dispositif de conversion ne peut être effectuée que par un installateur habilité par un fabricant homologué.
Je possède une motocyclette qui possède tous les critères énoncés dans votre explicatif d'éligibilité. Cette aide s'applique-t-elle aux motocyclettes ?	Une moto peut être éligible à l'aide régionale si tous les critères d'éligibilité sont respectés : pose d'un boîtier homologué par un garagiste agréé.
Je vis dans un département des Hauts-de-France cependant le certificat d'immatriculation (à mon nom) mentionne une adresse hors Région. Puis-je prétendre à l'aide ?	Vous devez faire les démarches nécessaires pour faire apparaître sur votre certificat d'immatriculation votre adresse en Hauts-de-France.
J'installe un kit bio éthanol, mon véhicule changera-t-il de vignette Crit'Air ?	La vignette Crit'Air restera identique car un propriétaire d'un véhicule essence ne peut prouver qu'il roule continuellement au bioéthanol malgré l'installation d'un boîtier.
Le pack d'homologation, les frais de dossier (quand il y en a), le carburant éthanol, les pièces mécanique (fusibles, bougies etc...) sont-ils pris en compte dans le calcul de l'aide ?	Le pack d'homologation, les frais de dossier (quand il y en a), le carburant éthanol, les pièces mécanique (fusibles, bougies etc...) ne rentrent pas dans la prise en compte de cette aide et sont donc à déduire du calcul.
L'éligibilité	Installation d'un boîtier homologué répondant à l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence ou motorisation hybride par une entreprise habilitée et pour les particuliers propriétaires.
Ma facture mentionne un forfait pour la pose du kit au lieu d'un nombre d'heures. Pourrais-je bénéficier de l'aide malgré tout ?	Le forfait pourra être pris en compte dès lors que toutes les conditions d'éligibilité seront respectées.
Mon boîtier ne figure pas dans la liste des boîtiers homologués ?	Un certificat d'homologation de ce boîtier sera à fournir lors du dépôt de la demande.
Mon véhicule est un véhicule pour lequel j'ai un contrat de location de longue durée (LDD). Est-il éligible ?	Non car le propriétaire demeure le loueur et la carte grise est à son nom.
Et si le loueur accepte la conversion ?	Il n'est pas éligible n'étant pas lui-même un particulier.
Où trouver la liste des garages habilités ?	La liste des garagistes habilités est disponible auprès des fabricants homologués.
Pourquoi n'avez-vous pas accepté les véhicules jusqu'à 14 chevaux comme le permet la loi ?	Il s'agit d'un choix politique de limiter les catégories de véhicules concernés.
Pourquoi ne prenez-vous en compte que les véhicules âgés de plus de deux ans ?	Au-delà des voitures, depuis le 25 mai 1999, avec la directive 1999/44/CE du Parlement Européen et du Conseil, tous les biens manufacturés vendus neufs dans l'Union Européenne (UE) bénéficient d'une garantie de conformité de deux ans à compter de la date d'achat du bien.
Quel est le prix moyen d'un kit de conversion E85 ?	Entre 600 et 1 500 euros.
Quel est le temps moyen de pose du kit ?	La pose en elle-même dure 1/2 heure.
Quelles économies vais-je réaliser ?	Il est possible de faire une simulation sur des économies réalisables https://www.bioethanolcarburant.com/le-bioethanol-et-vous/mes-economies-au-e85/ Prix à la pompe de 0,6 €/l au lieu de 1,4 €/l

<p>Quelles informations le garagiste doit-il être en mesure de me donner ?</p>	<p>Il doit être en mesure de restituer les informations que le fabricant doit lui avoir fournies sur un support durable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La raison sociale ou la marque du fabricant 2 - La marque et le numéro d'identification des composants, tels que définis dans le dossier de demande d'agrément de prototype 3 - Le numéro de réception d'agrément de prototype délivré, conformément au 3 de l'article 5 de l'arrêté du 30 novembre 2017 4 - La famille de véhicules (liste des véhicules et des moteurs) sur lequel le dispositif peut être installé à destination de l'installateur 5 - Les instructions de montage 6 - L'attestation de conformité de montage à remplir par l'installateur après montage du dispositif sur le véhicule de l'acheteur 7 - Les instructions concernant les conditions et conseils d'utilisation et de maintenance du dispositif, également à destination de l'acheteur 8 - Les informations relatives aux modalités de garantie du fabricant, également à destination de l'acheteur
<p>Qu'est-ce-que la DREAL ?</p>	<p>Il s'agit de la Direction Régionale Environnement, Aménagement, Logement (service déconcentré de l'Etat) qui intervient notamment pour la l'homologation de véhicules modifiés.</p>
<p>Qu'est-ce-que l'UTAC ?</p>	<p>L'UTAC (l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle) qui est en charge d'effectuer en France la réalisation des tests de compatibilité électromagnétique, ainsi que le passage au cycle NEDC (New European Driving Cycle) des véhicules de test munis du système de conversion, pour approuver les rejets en respect avec les Normes Euro.</p>
<p>Quid de la garantie constructeur ?</p>	<p>La conversion au bioéthanol annule la garantie du constructeur du véhicule mais la loi fait obligation au fabricant du boîtier E85 de prendre le relais : sont couverts tous les éléments en contact avec l'alcool carburant (circuit d'alimentation, moteur, échappement). En cas de panne, un expert indépendant sera mandaté pour déterminer si elle a été causée par le boîtier E85 ou bien si elle relève d'un défaut touchant un autre organe mécanique ou électronique.</p>
<p>Suis-je tenu de respecter le délai de 2 ans d'âge du véhicule car je peux poser le boîtier dès maintenant (par exemple six mois avant les 2 ans du véhicule), la facture sera établie après le 1er janvier et je ferai la demande dans les six mois de la pose juste après les 2 ans de mon véhicule.</p>	<p>L'utilisateur est tenu de respecter le délai de deux ans mentionné à la délibération. La décision politique est de préserver à minima le délai de garantie sur les produits manufacturés. Et c'est à cet effet que les véhicules éligibles doivent avoir 2 ans. La date de la facture faisant foi. Donc il ne peut être éligible si la conversion s'est déroulée lorsque le véhicule avait 18 mois et même s'il sollicite la prime quand son véhicule aura 2 ans.</p>
<p>Suis-je tenu de respecter le délai de 2 ans d'âge du véhicule car je peux poser le boîtier dès maintenant (par exemple six mois avant les 2 ans du véhicule), la facture sera établie après le 1er janvier et je ferai la demande dans les six mois de la pose juste après les 2 ans de mon véhicule.</p>	<p>L'utilisateur est tenu de respecter le délai de deux ans mentionné à la délibération. La décision politique est de préserver à minima le délai de garantie sur les produits manufacturés. Et c'est à cet effet que les véhicules éligibles doivent avoir 2 ans. La date de la facture faisant foi. Donc il ne peut être éligible si la conversion s'est déroulée lorsque le véhicule avait 18 mois et même s'il sollicite la prime quand son véhicule aura 2 ans.</p>
<p>Une association est-elle éligible ?</p>	<p>Seuls les particuliers propriétaires de leur véhicule essence sont éligibles.</p>
<p>Le pack d'homologation, les frais de dossier (quand il y en a), le carburant éthanol, les pièces mécanique (fusibles, bougies etc...) sont-ils pris en compte dans le calcul de l'aide ?</p>	<p>Le pack d'homologation, les frais de dossier (quand il y en a), le carburant éthanol, les pièces mécanique (fusibles, bougies etc...) ne rentrent pas dans la prise en compte de cette aide et sont donc à déduire du calcul.</p>
<p>J'installe un kit bio éthanol, mon véhicule changera-t-il de vignette Crit'Air ?</p>	<p>La vignette Crit'Air restera identique car un propriétaire d'un véhicule essence ne peut prouver qu'il roule continuellement au bioéthanol malgré l'installation d'un boîtier.</p>